Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC120-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

N° 2025DC/120 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 décembre 2025

Membres en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 49

Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Kerfontaine à Pluneret

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Petit Bois à CAMORS.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Marie DUBOIS à Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Philippe KERZERHO, Anne LE CORVEC à François POMMOIS, Philippe LE FUR à Dominique RIGUIDEL, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON à Philippe LE RAY, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Gildas GOUARIN, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Mme Valérie DIARD-MARTIN, Conseillère communautaire, représentait la Communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Kerfontaine à Pluneret.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC120-DE

À la suite de sa démission, il convient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de communes pour siéger au sein dudit conseil d'administration.

Considérant qu'il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles R. 421-14, R. 421-16 et -17, R. 421-33, et R. 421-89 ;

Vu la délibération n°2020DC/093 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2020 relative à la désignation au sein des collèges et lycées ;

Vu la délibération n°2023DC/106 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2023 désignant des représentants d'Auray Quiberon Terre Atlantique au sein d'organismes extérieurs ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Sur proposition du Bureau en date du 28 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de désigner Mme Anne LE CORVEC, Conseillère communautaire issue de la Commune de Pluneret, pour représenter la Communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Kerfontaine à Pluneret ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 23 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,

Claude JARNO

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY